

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le lundi 19 décembre 2016 à 20 h  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Annie Pronovost	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier,	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé, maire.

La présente séance extraordinaire concernant le budget 2017 a régulièrement été convoquée conformément à la Loi.

**2016-12-420**    **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2016-12-421**    **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2017;
4. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019;
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2016-12-422    ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier avant le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M, Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2017, présentant des revenus et dépenses de 6 756 566 \$, telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

**2016-12-423    ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBLISATIONS POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte le programme triennal des immobilisations pour les années financières 2017, 2018 et 2019 au montant total de 24 686 590 \$ dont un montant de 3 499 800 \$ pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2016-12-424    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 21 heures 36.

Adoptée à l'unanimité

---

Me Julie Marchand, greffière

---

André Léveillé, maire